ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Soutien aux agriculteurs français face à la crise sanitaire

Question écrite n° 27621

Texte de la question

Mme Marie-France Lorho interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les dispositions à prendre pour soutenir l'agriculture française face à la crise sanitaire que la France traverse. Depuis de longues années, certaines directives européennes ont incité des grandes enseignes à privilégier, essentiellement par mesure d'économies, des circuits longs en matière d'approvisionnement de denrées agricoles. Alors que la crise sanitaire que le pays subit s'épanouit, certaines enseignes continuent de se pourvoir en produits agricoles étrangers, favorisant des denrées alimentaires dont la qualité est inférieure à celle des terroirs français. Une telle gabegie révèle par ailleurs de fortes lacunes à l'échelle écologique, alors même que le choix de circuits courts permettrait de réduire l'empreinte carbone. À l'heure de la crise, la perpétuation de tels comportements est d'autant plus choquante que de nombreux agriculteurs, sévèrement affectés par la crise sanitaire, se voient infliger une peine supplémentaire : celle de bénéficier de stocks qu'ils ne peuvent écouler. En ce sens, elle l'interroge sur les dispositions qu'il entend prendre pour favoriser la vente d'une production agricole française à l'heure où la crise sanitaire risque de toucher durement ce secteur. Elle lui demande s'il compte suspendre provisoirement les importations étrangères dans l'objectif de soutenir les exploitants français .

Texte de la réponse

La crise sanitaire actuelle a des impacts importants pour de nombreuses filières agricoles et agroalimentaires, secteurs essentiels et vitaux à la France. Les entreprises doivent faire face à des difficultés liées à des pertes de débouchés, compte tenu de la fermeture pendant presque deux mois d'une majorité du secteur de la restauration hors domicile, de celle d'un nombre important de marchés de plein vent, et de l'orientation des achats alimentaires vers des produits de première nécessité. Le déconfinement amorcé le 11 mai 2020 doit permettre à ces filières de retrouver progressivement une partie de ces débouchés. La crise a également modifié les chaînes logistiques de certaines filières agroalimentaires. Néanmoins, l'ensemble des parties prenantes s'est mobilisé afin de soutenir la production française. Cela s'est traduit par des actions de communication et de promotion conduites par les interprofessions, par exemple l'interprofession des fruits et légumes frais, Interfel, qui a reçu le soutien financier du ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour sa communication en faveur de la consommation de produits de saison. Les consommateurs ont été réceptifs à ces campagnes de communication en privilégiant l'achat local et français. Il convient également de saluer les efforts entrepris par les enseignes de grande distribution pour maintenir la diversité des produits proposés aux consommateurs et mettre en avant l'offre française. Enfin, différentes actions et initiatives ont permis un écoulement au plus près des produits frais nationaux, notamment la mise en place de drive à la ferme et d'autres outils de vente directe. Concernant les produits importés, la France est particulièrement attachée à ce que les filières européennes bénéficient de cadres européens protecteurs efficaces vis-à-vis de la concurrence déloyale et reste très attentives pour activer les instruments de défense commerciale dès que les critères sont réunis, dans le respect du droit européen et international. La future stratégie de la ferme à la table en cours de préparation par la Commission européenne constitue une opportunité unique pour réaffirmer et refonder le contrat social sur l'alimentation qui lie l'Union européenne (UE) avec ses concitoyens depuis la mise en place du

traité de Rome et mettre en place un système alimentaire plus durable et plus résilient pour l'UE. Dans ce cadre, la France soutient l'ambition de la Commission de donner aux consommateurs, au niveau européen, une meilleure information sur les produits alimentaires, en particulier leur origine, leurs qualités nutritionnelles et leurs modes de production. Le renforcement de l'information donnée aux consommateurs pourra ainsi favoriser des modes de consommation plus durables. L'ensemble du Gouvernement, dont le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, reste pleinement mobilisé pour suivre l'évolution de la situation pour l'ensemble des filières agricoles et apporter les solutions appropriées le plus rapidement possible. La propagation mondiale du covid-19 place le monde entier dans une situation inédite avec un double défi, sanitaire et économique, auquel il convient de faire face collectivement.

Données clés

Auteur : Mme Marie-France Lorho
Circonscription : Vaucluse (4e circonscription) - Non inscrit
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 27621
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : Agriculture et alimentation
Ministère attributaire : Agriculture et alimentation

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 24 mars 2020, page 2275
Réponse publiée au JO le : 11 août 2020, page 5419